



# 39<sup>ème</sup> RANDONNÉE DE LA BRENNE PEDESTRE - EQUESTRE – ATTELAGE - VELO TOUT TERRAIN 7 - 8 - 9 août 2026 Règlement de la randonnée

Cette manifestation est organisée par l'Association "LA RANDONNÉE DE LA BRENNE"  
avec le concours des communes de : MEZIERES-EN-BRENNE, MEOBECQ, MIGNE, ROSNAY,  
SAINT MICHEL-EN-BRENNE, SAINTE-GEMME, SAULNAY, VENDOEUVRES

L'inscription préalable est obligatoire. **La date limite d'inscription est fixée au 29/07/2026**

## 1- ITINERAIRE :

Cette 39<sup>ème</sup> randonnée de la Brenne s'effectue pour les:

Cavaliers - Attelages	sur un parcours de 100 km en 3 étapes.
Marcheurs	sur un parcours de 100 km en 3 étapes
V.T.T.	sur un parcours de 100 km à 280 km en 3 étapes

La randonnée se déroulera à partir de la Base de Loisirs de Bellebouche à Mézières-en-Brenne 36290  
***Pour les marcheurs fatigués, un minibus de transit permet de réduire le nombre de km d'environ 50% et de rejoindre le lieu du déjeuner et / ou le bivouac. Il vous attendra près des ravitaillements.***

## 2- PRESTATIONS

Accès au site de Bellebouche où un bloc sanitaire est à votre disposition  
Vous trouverez sur le site un emplacement pour installer votre matériel de camping individuel.  
Pour les cavaliers/meneurs : un emplacement pour installer votre paddock  
Accès à toutes les animations prévues durant la randonnée et le soir ;  
Les repas en fonction de votre inscription - Cadeau souvenir  
Tout au long de la randonnée : présence d'un minibus de transit, de l'assistance VTT, du maréchal ferrant.

Accès au site de Bellebouche : **le jeudi 6 Août à partir de 17 h**  
Le site ainsi que les sanitaires resteront disponibles pour les randonneurs  
jusqu'au Mercredi 12 août 2026

### 3- TARIFS:

Forfait	comprenant
3 jours 160€	3 petits déjeuners, 3 déjeuners, dîners du vendredi et samedi, 3 pauses casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Vendredi – Samedi 110 €	2 petits déjeuners, 2 déjeuners, 2 dîners, 2 pauses casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Samedi – Dimanche 105 €	2 petits déjeuners, 2 déjeuners, dîner du samedi, 2 pauses casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Vendredi –Dimanche 105€	petits déjeuners, déjeuners du vendredi et du dimanche, dîner du vendredi, 2 pauses casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Vendredi 60 €	petit déjeuner, déjeuner, dîner, pause casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Samedi 60 €	petit déjeuner, déjeuner, dîner, pause casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Dimanche 30 €	petit déjeuner, déjeuner, pause casse-croûte du matin et de l'après midi, animations et accès aux sanitaires
Repas du jeudi soir 13 €	
Soirée du Dimanche soir 15 €	
Soirée du Vendredi ou Samedi 20 €	

### 4- PROGRAMME DE LA RANDONNEE :

VENDREDI 7 AOUT BELLEBOUCHE 7 H 15 Remise des feuilles de route Base de loisirs de Bellebouché  
8 H 15 Départ marcheurs et vélos tout terrain  
8 H 30 Départ cavaliers et attelages

SAMEDI 8 AOUT BELLEBOUCHE mêmes horaires

DIMANCHE 9 AOUT BELLEBOUCHE mêmes horaires

## 5- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Appliquons des gestes éco-citoyens pour un quotidien durable et responsable en limitant l'utilisation des contenants à usage unique**

**Il vous est donc demandé de venir avec votre vaisselle aux petits déjeuners (un petit plateau peut être un plus)**

**Il n'y a plus de gobelet pour les pauses casse-croûtes et points d'eau ni de couverts pour les déjeuners et dîners.**

***Pensez à faire suivre votre gobelet et vos couverts sur le parcours de la randonnée.***

***Il vous est demandé de bien vouloir trier vos déchets dans les sacs mis à disposition au bout des tables lors des repas. Sur le site, des containers sont accessibles à côté de l'espace restauration***

## 6- ASSURANCES :

Les mineurs doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux. Les participants doivent être titulaires d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle (R.C.). L'assurance RC ne couvre pas les risques liés à la pratique de l'équitation, de l'attelage, de la marche ou du V.T.T. : la souscription de garanties corporelles est fortement conseillée (assurance individuelle accident).

Les cavaliers/meneurs doivent être titulaires d'une assurance Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidés (R.C.P.E.).

Les justificatifs devront être présentés lors du retrait de votre feuille de route.

Le port de protections adaptées à la pratique de votre discipline est recommandé et **obligatoire** pour les mineurs

Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

Les participants s'engagent à être assurés en Responsabilité Civile pour la pratique de leur discipline et s'engagent à fournir un certificat relatif à leur assurance RC ou leur licence.

## 7- INSCRIPTION et PAIEMENT : *Date limite d'inscription 27/07/2026*

Pour les inscriptions réglées par chèque ou chèque vacances, votre règlement est à libeller à l'ordre de la « Randonnée de la Brenne » et à adresser à :

Association « Le Moulin » 1, rue du Nord 36290 Mézières-en-Brenne

## 8- ANNULATION :

Pour les annulations effectuées :

avant 07/07/26 remboursement 100 %

entre 15/07/26 et le 31/07/2026 une retenue de 50% sera effectuée.

A partir du 01/08/2026 aucun remboursement (sauf en cas de force majeure sur justificatif)

## **9- GESTION DES DONNEES PERSONNELLES :**

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (R.G.P.D. UE 2016/679), vous avez le droit de demander à consulter / corriger / vous opposer / exporter /supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans notre système d'information si elles existent ainsi que les traitements associés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, nous vous remercions de nous le signaler par courriel à : [contact@gite-moulin.fr](mailto:contact@gite-moulin.fr)

## **10- DROIT A L'IMAGE :**

En s'inscrivant à la 39<sup>ème</sup> Randonnée de la Brenne, les participants autorisent d'avance, à titre gratuit, l'association de la Randonnée de la Brenne à diffuser leurs photos associées à leur nom sur le site web ou les réseaux sociaux ou tout autre document édité pour la promotion de la Randonnée de la Brenne.

## **11- CHEVAUX :**

**Tant sur le bivouac que sur les circuits, les chevaux restent toujours sous la responsabilité de leur cavalier ou meneur.**

**L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels incidents ou accidents.**

Les équidés devront être identifiés (N° SIRE et puce) et avoir leur vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

**A défaut, ils ne pourront pas participer à la randonnée.**

Le carnet d'identification et de vaccination devra être présenté lors du contrôle sanitaire le matin avant le départ de la randonnée.

**Merci de vous rendre avec votre cheval au point de contrôle afin de faciliter cette opération.**

Lors de votre inscription, les mentions relatives à l'identification et à la vaccination devront être **impérativement** complétées.

Nous sommes dans l'obligation de signaler tout manquement à la DDCSPP36.

Les chevaux doivent être munis d'un licol avec étiquette portant un numéro de téléphone portable joignable pendant la randonnée.

**Chaque cavalier/meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toutes circonstances**

### **Abreuvement :**

Afin de limiter la propagation des épidémies aucun bassin commun pour la distribution de l'eau ne sera mis à disposition.

**Merci de prévoir votre matériel individuel et un sceau pliant pour les pauses.**

Un maréchal ferrant sera présent pendant les 3 jours. Le vétérinaire sera présent à votre demande (coordonnées sur les feuilles de route remises à chaque départ).

**Les frais vétérinaires sont à la charge du cavalier/meneur**

**Attelage : Lors des pauses une personne devra être présente à la tête des chevaux ou aux guides sinon ces derniers devront être dételés.**

L'association assure la mise à disposition du foin, de l'eau, des cordages pour l'attache, Un emplacement vous sera réservé pour établir votre paddock : prévoyez votre matériel de clôture. L'association vous laisse le soin de sa mise en place (pensez à protéger les arbres).

**Merci de respecter les zones de paddock et les couloirs de circulation**

**les zones interdites aux chevaux : notamment les plages du Grand Étang à BELLEBOUCHE**

## **12- PARCOURS ET SECURITE :**

Les parcours devront être effectués au rythme d'une randonnée touristique et en dehors de tout esprit de compétition et dans le respect des règles de sécurité.

La courtoisie à l'égard des personnes rencontrées, le respect de la propriété privée ou publique, la stricte observation des règles de sécurité et de circulation et des consignes données par les organisateurs devront prévaloir en toutes circonstances.

En cas de nécessité, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités à (aux) participant(s) dont les comportements ou les compétences viendraient à mettre en danger autrui

**La BRENNE s'observe et se respecte.**

**Nous vous remercions de ne pas jeter vos détritrus hors des poubelles, de ne pas cueillir les fleurs, casser les branches etc...de ne pas porter atteinte à la faune et à la flore.**

**BIENVENUE EN BRENNE**

Suivez notre actualité : <https://www.facebook.com/me/>

**Le Président de la Randonnée de la Brenne  
J.L. CAMUS**



# 39ème Randonnée de la Brenne

## 7-8-9 Août 2026

### Bulletin individuel d'inscription

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ...../...../.....  
Adresse .....  
Ville ..... Code Postal .....  
Téléphone joignable pendant la randonnée .....  
Courriel ..... @ .....

#### ASSURANCES ET RÉGLEMENT DE LA RANDONNÉE

- J'ai pris connaissance du règlement de la randonnée et en accepte les termes
- Je certifie être assuré en Responsabilité Civile pour la pratique de ma discipline
- Je m'engage à fournir un certificat d'assurance relatif à cette responsabilité civile

#### Cavaliier/Meneur :

- Je certifie être assuré en Responsabilité Civile Propriétaire d'équidé

**Joindre impérativement la fiche "Registre des équidés" complétée**

#### DISCIPLINE

- Accompagnant en attelage
- Cavalier / Meneur
- Marcheur
- V.T.T.

#### FORFAIT (DÉTAIL DANS LE RÉGLEMENT DE LA RANDONNÉE)

- 3 jours à 160 €
- 2 jours Vendredi - Samedi à 110 €
- 2 jours Samedi - Dimanche à 105 €
- 2 jours Vendredi - Dimanche à 100 €
- Vendredi à 60 €
- Samedi à 60 €
- Dimanche à 30 €

#### RÉSERVATION REPAS DU SOIR SUPPLÉMENTAIRE (EN PLUS DE CEUX COMPRIS DANS VOTRE FORFAIT)

- jeudi à 13 €
- Vendredi à 20 €
- Samedi à 20 €
- Dimanche à 15 €

TOTAL A PAYER :

Ce bulletin d'inscription est à retourner impérativement avant le **27 juillet 2026** accompagné d'un chèque ou chèque-vacances libellés au nom de la Randonnée de la Brenne et à adresser à : Association "Le Moulin"  
1 rue du nord 36290 MEZIERES-EN-BRENNE Tél : 02-54-38-12-24 E-mail : contact@gite-moulin.fr

Accueil et remise des feuilles de route à partir de 7h15 Base de Loisirs de Bellebouche  
Départ prévu pour : Marcheurs 8h - Vélos Tout Terrain 8h15 Cavaliers et Attelages 8h30

Date .....

Signature .....

**REGISTRE DES EQUIDES - RANDONNEE DE LA BRENNE DU 7-8-9 Aout 2026**

**Cheval** (si plusieurs équidés compléter avec un / entre les informations)

N° transpondeur :

25

N° SIRE

Nom du cheval

Date de dernière vaccination grippe équine

**Cavalier/Meneur**

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone joignable durant la randonnée

N°Equiliberté ou N°Licence FFE  
ou autre \*

**Propriétaire si différent du cavalier / meneur**

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone